

Y A-T-IL DES FOUINEURS DANS LE JURA ?

Début juillet, on apprenait par les médias que les données du système d'information relatives à la protection de l'Etat (ISIS) sont également récoltées avec l'aide des polices cantonales. Certains organismes cantonaux de protection de l'Etat gardent leurs « propres fichiers » qui ne sont pas contrôlés.

Dans la SonntagsZeitung, le Président de la Délégation des commissions de gestion (DélCdG) a, dans son rapport, épinglé le Service de Renseignement (SRC) pour avoir accumulé des données « non pertinentes ou inexactes » sur des personnes ne présentant pas de risque pour la sécurité nationale.

L'absence totale de transparence qui entoure ces pratiques des polices cantonales est préoccupante. Dans le canton de Vaud, le responsable de la protection des données a été informé de l'existence d'un tel fichier par la presse !

La Confédération s'est, jusqu'à présent, opposée à ce que les cantons contrôlent les fiches sous prétexte, semble-t-il, que les renseignements sont récoltés par ses propres agents cantonaux qu'elle salarie elle-même.

Les Jurassiennes et les Jurassiens, de par leur histoire proche, sont particulièrement sensibles à la question du fichage et aux données qui pourraient être réunies à leur insu, au niveau de la Confédération ou du Canton, sous prétexte de sécurité de l'Etat.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Gouvernement :

1. La police cantonale fournit-elle des informations au SRC ou à d'autres instances de surveillance ?
2. Si oui, les communique-t-elle spontanément ou sur demande ?
3. Sous quels prétextes et à quelle fréquence ?
4. La police gère-t-elle un fichier cantonal ?
5. Si oui, combien de noms y figurent ?
6. La Confédération verse-t-elle des contributions financières ou rémunère-t-elle des personnes pour obtenir des renseignements ?
7. Si oui, de quel service s'agit-il ?
8. Quels sont les organes cantonaux qui surveillent la tenue et l'utilisation de ce fichier cantonal ?
9. Les personnes figurant sur la liste ont-elles accès aux données les concernant et à quelles conditions ?

Delémont, le 16 août 2010

Erica Hennequin
Groupe CS-POP+VERTS

  



 



